

Sécurité Maritime

Aptitude à l'exploitation des canots de secours rapides

(Règle VI/2-1 de la Convention STCW 78 telle qu'amendée)

Population cible : Les gens de mer faisant partie de l'équipe du canot de secours rapide

Durée : 6 heures

Objectifs

- Comprendre la construction, l'entretien, la réparation et l'armement des canots de secours rapides.
- Prendre la responsabilité du matériel et des dispositifs de mise à l'eau, dont les canots sont généralement équipés, pendant la mise à l'eau et la récupération.
- Prendre la responsabilité d'un canot de secours rapide après sa mise à l'eau.
- Faire fonctionner le moteur d'un canot de secours rapide.
- Donner les premiers secours aux survivants.

Contenu

- Généralités.
- Mise à l'eau et récupération.
- Systèmes de propulsion.
- Entretien.
- Conduite d'un canot de secours.
- Mise à l'eau et manoeuvre dans des conditions météorologiques défavorables.
- Méthodes de sauvetage par hélicoptère.
- Hypothermie.
- Formation pratique.

